

LES PESTES
EN BOURGOGNE

1349-1636

PAR

CLÉMENT-JANIN

DIJON

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE F. CARRÉ
rue Amiral-Roussin, 40

—
1879

LES PESTES
EN BOURGOGNE

1349-1636

LK² Réserve

3348

Tiré à 100 exemplaires :

10 sur papier jaune-pesto, numérotés de
1 à 10.

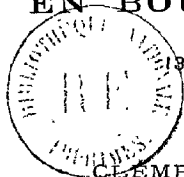
50 sur papier vergé, numérotés de 11
à 60.

40 sur papier ordinaire, numérotés de
61 à 100.

N^o AJ.

LES PESTES

EN BOURGOGNE



349-1636

PAR



CLEMENT-JANIN

DIJON

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE F. CARRÉ
rue Amiral-Roussin, 40

—
1879

L'émotion était grande en Europe il y a quelques mois. On signalait des cas de peste aux environs d'Astrakan, et chaque Etat s'entourait déjà d'un cordon sanitaire.

Était ce bien la peste qui faisait ainsi frissonner le monde ?

« Ce que nous savons de plus certain d'après les rapports du docteur Doppmer, — disait M. Fauvel dans la séance de l'Académie de médecine de Paris du 26 février dernier, — nous autorise à affirmer qu'une épidémie pestilentielle, précédée, dès le mois

d'octobre, d'une épidémie de lymphangite, a éclaté dans le bourg de Vetlianka; que le mal est d'une extrême malignité, tue la plupart de ceux qu'il atteint; qu'il est contagieux au plus haut degré et présente enfin les caractères de la peste bubonique ou orientale » (1).

Depuis, on a porté le feu dans les pays infectés, et tout danger a disparu.

C'est donc, il me semble, le moment de rechercher ce qu'ont été les pestes en Bourgogne, et quelles cicatrices elles y ont, laissées; car aux beaux jours du moyen-âge, quand guerres et famines se succédaient sans interruption, la peste avait élu domicile dans nos climats, et depuis 1349 jusqu'à

(1) *Le Temps* du 27 février 1879.

1636, on peut dire que jamais elle n'en a complètement disparu.

Les notes que je donne ici n'ont rien de scientifique. Il y a fagots et fagots, dit-on, et je n'entreprends pas de distinguer si toutes les épidémies qualifiées pestes par les annalistes, étaient ou non de bonne essence pestilentielle. Cela n'est pas mon affaire. Je me contente de grouper ce qu'en ont dit nos historiens, ce qu'en racontent nos archives ; d'indiquer les préservatifs employés, de mettre en lumière des traits de mœurs curieux, des usages singuliers, de signaler quelques dévouements...

Certes, le sujet n'a rien qui prête à la gaîté. Que les lecteurs nerveux, impressionnables, craignant les mauvais

rêves, furent donc comme la peste ces pages tristement réalistes; ils y gagneront le repos, — et l'auteur y gagnera certainement de n'être pas maudit par eux.



LES
PESTES EN BOURGOGNE

DE 1349 à 1656

1349

Partant du nord de la Chine en 1346, la peste noire pénétra dans l'Inde et parcourut l'année suivante la Turquie d'Asie, la Turquie d'Europe, l'Égypte, une partie de l'Afrique. Des vaisseaux levantins l'importèrent en Sicile. De là elle passa à Pise, à Gênes...

« L'an 1348, dit Boccace, la peste se répandit dans Florence, la plus belle de toutes les villes d'Italie. Quelques années auparavant, ce fléau s'était fait ressentir dans diverses contrées d'Orient où il enleva une quantité

prodigieuse de monde. Ses ravages s'étendirent jusque dans une partie de l'Occident, d'où nos iniquités, sans doute, l'attirèrent dans notre ville. Il y fit, en très peu de jours, des progrès rapides, malgré la vigilance des magistrats, qui n'oublièrent rien pour mettre les habitants à l'abri de la contagion. Mais ni le soin qu'on eut de nettoyer la ville de plusieurs immondices, ni la précaution de n'y laisser entrer aucun malade, ni les prières et les processions publiques, ni d'autres règlements très sages ne purent les en garantir » (1).

Si j'ai cité ce passage du charmant conteur italien, c'est qu'il résume en quelques mots tout ce que nos pères avaient trouvé à opposer à la peste. On verra que les préservatifs en usage à Florence en 1348, sont encore employés avec le même *insuccès* en Bourgogne trois siècles plus tard.

La peste franchit les Alpes, et en 1348 et 1349, elle désola la Savoie, la Bourgogne, le

(1) Boccace — *Le Décaméron*.

Dauphiné, la Provence, le Languedoc, la Catalogne, toute l'Espagne, l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande.

Ses ravages furent épouvantables en Bourgogne.

« Le terrible fléau, — dit le *Continueur de Nangis*, — s'avancait de ville en ville, de village en village, de maison en maison, d'homme en homme. La mortalité fut telle parmi les hommes et les femmes, parmi les jeunes gens plutôt que parmi les vieillards, qu'on pouvait à peine ensevelir les morts. La maladie durait rarement plus de deux ou trois jours : la plupart expiraient subitement et, pour ainsi dire, sans avoir été malades. Celui qui était sain hier, aujourd'hui on le portait à la fosse ; sitôt qu'une tumeur s'élevait à l'aîne ou aux aisselles, on était perdu. On n'avait jamais entendu, jamais vu, jamais lu que, dans les temps passés, une telle multitude de gens eussent péri : le mal, que les médecins nommaient *épidémie*, semblait se propager à la fois par la contagion réelle et par l'imagination. L'homme

sain qui visitait un malade échappait rarement à la mort. »

Guillaume Paradin, dans ses *Annales de Bourgogne*, enchérit encore sur le *Continuateur de Nangis* :

« Ceste année fut mémorable à cause d'une pestilence, venant de Levant, jusques en Ponant, laquelle estoit si contagieuse, que non-seulement elle infectoit par communication, et conversation : mais aussi se prenoit par le seul regard des infects. Et fut ceste pestilence si générale, et pernicieuse, que de mille personnes, il n'en demouroit pas dix. »

Il y eut, en Bourgogne, des villages entièrement dépeuplés pendant l'année de la *Grand-Mort*. A Rully, il restait dix ménages, et trois seulement à Bure-les-Templiers ; sur cent personnes, à Paray-le-Monial, à peine douze étaient-elles épargnées. Une partie de la population et tous les prêtres de Beaune périrent.

En mil trois cent quarante-neuf,
De cent ne demeurait que neuf,

s'écrie un poète contemporain (1), et ce poète disait vrai. Voici encore un autre dicton populaire en Bourgogne sur cette époque terrible :

En mil trois cent quarante et huit,
A Nuits, de cent restèrent huit (2).

Un voile de douleur semblait couvrir le monde. Les populations, exaspérées par leurs souffrances, s'en prirent aux juifs, qu'on accusait d'avoir empoisonné les fontaines, « machination diabolique à laquelle on attribuait la peste. » Plus de cinquante mille de ces malheureux furent torturés ou massacrés, victimes les uns de la fureur populaire, les autres de sentences prononcées par les tribunaux. Ceux de Gray, de Vesoul, de Salins, de Montbéliard moururent du dernier supplice ; les juifs du duché de Bourgogne, ceux de Beaune, en particulier, eurent à subir toutes sortes de persécutions (3).

(1) Courtépée. — *Description du duché de Bourgogne.*

(2) Bonnemère. — *Histoire des paysans.*

(3) Rougebief. — *Histoire de la Franche-Comté.*
Courtépée. — Simonnet — *Juifs et Lombards en Bourgogne.*

1358-1362

Après la *Grand'Mort* de 1349, des cas isolés signalèrent, de temps à autre, la présence de la peste en Bourgogne.

Elle éclata soudain dans l'Avallonnais en 1358 (1), et à Beaune en 1361 (2).

« Jean Germain, évêque d'Auxerre, s'était retiré dans le château de Villechau vers la fin de l'été, pour éviter la peste qui régnoit du côté d'Auxerre. Ses précautions furent inutiles ; bientôt une tumeur sous les aisselles le mit en grand danger ; ayant reçu les derniers sacrements, il y mourut le 7 septembre 1362 » (3).

1365-1366

La peste sévit dans l'Avallonnais ; les villages de Sauvigny, Guillon, Vieux-Château, Montbertaud surtout, sont ravagés par le

(1) Ernest Petit. — *Avallon et l'Avallonnais*.

(2) Gandelot. — *Histoire de Beaune*.

(3) Lebeuf. — *Mémoires pour servir à l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre*.

fléau et à peu près abandonnés par les habitants (1).

Mâcon est aussi décimé en 1370.

1380-1382

Pendant ces deux années, la peste règne sans interruption dans l'Avallonnais.

La population d'Autun est réduite à 164 feux (2).

1392-1400

En 1392, une peste horrible ravagea l'Auxerrois, l'Avallonnais, l'Autunois et le Beaunois, déjà devastés par les guerres. Depuis la *Grand Mort* de 1349, on n'avait pas vu semblable moisson d'hommes.

Avallon fut réduit à 94 feux (3); Beaune à 165; Autun à 121; Volnay à 63.

De 1392 à 1400, le fléau continua ses ravages. Le duc de Bourgogne ordonna, en 1399, un dénombrement général, car « la plus grant

(1) Ernest Petit. — *Avallon et l'Avallonnais*.

(2) Ernest Petit.

(3) Ernest Petit. — *Avallon et l'Avallonnais*.

partie des personnes tenant feu en icelle duchié estoient mors et leur feu du tout estoings » (1).

A cette époque, Beaune ne comptait plus que 662 imposables (133 feux), parmi lesquels 81 solvables. Les 581 qui restaient, on les enregistra sous le titre d'*insolvables, misérables ou pain-quérant* (2).

« Volnay fut horriblement décimé, — dit son historien ; — la mort visita toutes les familles ; douze maisons virent disparaître leurs habitants » (3).

Il restait 8 feux à Saint-Romain, 2 à l'Étang-Vergy ; dès l'année 1397, Autun n'en avait plus que 69 (345 habitants).

1412-1414

Les chaleurs excessives de l'été de 1412 avaient causé en Bourgogne, à Mâcon surtout, beaucoup de ces dyssanteries que Monstrelet

(1) *Lettre de commission des enquêteurs pour la cerche des feux.*

(2) Rossignol. — *Histoire de Beaune*

() Bavard. — *Histoire de Volnay.*

appelle *épidémies*. Au commencement d'août, Charles VI vint à Auxerre avec une suite immense, et y amena la peste. Elle y fit d'effrayants ravages. Le roi lui-même, dans un état de santé déplorable, ne put quitter la ville qu'en bateau, pour se rendre à Melun.

L'automne de 1413 fut signalé par un autre genre d'épidémie. Elle régna si violemment au mois de mars que presque tous les chanoines d'Auxerre en furent atteints. On l'appelait le *tac* (1).

Le *Journal de Paris sous les règnes de Charles VI et Charles VII* donne une curieuse description du *tac*. Je conserve le style du narrateur bien que, parfois, il soit un peu grossier ; mais il est si naïf, il peint si bien son époque, que ce serait grand dommage de le moderniser :

« *Item*, en icelluy temps (février 1412), chantoient les petits enfens au soir en allant au vin, ou à la moustarde, tous communé-

(1) Lebeuf.

ment : *Vostre cul a la toux, commère, vostre cul a la toux, la toux.* Si advint, par le plaisir de Dieu, qu'ung mauvais air corrompu chut sur le monde, qui plus de cent mille personnes à Paris mis en tel (état), qu'ils perdirent le boire et le manger, le repouser, et avoient tres forte fievre deux ou trois fois le jour, et spécialement touttefois qu'ils mengeoient ; et leur sembloient toutes choses quelxconques ameres et tres mauvaises et puantes. Et toujours trembloient où qu'ils fussent, et avecques ce qui pis estoit, on perdoit tout le povair de son corps, que on n'osoit toucher à soy de nulle part que ce fust, tant estoient grevez ceux qui de ce mal estoient atteints, et duroit bien sans cesser trois sepmaines, ou plus. Et commença à bon escient à l'entrée du mois de mars ou dit an, et le nommoit-on le *Tue* ou le *Horion*, et ceux qui point n'en avoient, ou qui en estoient guéris, disoient par esbattemens : En as-tu ? Par ma foy tu as chanté : *Vostre cul a la toux, commère.* Car avec tout le mal devant dit, on avoit la toux très fort et

la rume et l'enroucüre : on ne chantoit qui rien fust de haultes messes à Paris.

« Mais sur tous les maux, la toux estoit la plus cruelle à tous ; jour et nuyt, aucuns hommes, par force de toussir, estoient rompus par les genitoires toute leur vie, et aucunes femmes qui estoient grosses, qui n'estoient pas à terme, orent leurs enfants sans compaignie de personne par force de tousser, qu'il convenoit mourir à grand martyre et mère et enfant. Et quant ce venoit sur la garison, ils jettoient grant foison de sanc *bete* par la bouche et par le nez et pardessous, qui moult les ebayssoit, et néanmoins personne ne mouroit ; mais à peine en povait personne estre guarý : car depuis que l'appetiz de manger fust aux personnes revenu, si fust-il plus de six sepmaines, avant qu'on fust nettement guarý. Ne Fisicien, nul ne sçavoit dire quel mal c'estoit. »

Pour se guérir du *tac*, les Auxerrois firent, le 14 octobre 1413, une procession générale des plus longues, « puisqu'on sortit par la

porte de Saint-Siméon, on passa la rivière pour aller à Saint-Marien, et on la repassa ensuite au-dessus du pont, pour rentrer par la même porte de Saint-Siméon, après avoir passé sur les bords du faubourg de Saint-Julien, Saint-Amatre et de la porte d'Aigléni. « Quoique les prières fussent ferventes, Dieu ne les exauça pas aussitôt, — dit naïvement l'abbé Lebeuf, — la maladie continua tout l'hiver. »

La peste sévissant à Dijon, la duchesse Marguerite de Bavière avait fui à Auxonne. Mais cela ne suffisait pas encore à sa tranquillité. Elle écrivit le 28 août 1414 aux maire et échevins dijonnais :

« Chiers et bien amés,

« Pour ce qu'il y a maintenant à Dijon pestilence et mortalité de bosse (1), qui est chose contagieuse, comme vous savez, nous voulons et vous mandons que vous faictes savoir et notifier par bonne et gracieuse manière audit lieu de Dijon, que les habitants d'illecques se

(1) Allusion aux bubons de peste.

déportent de venir ni fréquenter en la ville d'Auxonne où nous et nos enfans nous sommes retraix pour eschiver ladite pestilence... » (1).

Cette lettre offre un bel exemple de l'amour des princes pour leurs peuples.

1430

« La peste régna bientôt à Avallon et s'étendit peu après dans les pays voisins avec une horrible violence. Pour conjurer le fléau, on faisait des processions autour de la ville, on brûlait des cierges dans l'église de Saint-Ladre ; la mortalité dura pendant une partie de l'été » (2).

1437-1438

« La famine, dont les rigueurs s'étoient fait sentir dès l'année précédente, devint extrême dans le cours des années 1437 et 1438. On voyoit dans les villes les pauvres se rassembler sur les fumiers, et y perir de faim. Quel-

(1) J. Garnier. — *Correspondance de la mairie de Dijon.*

(2) Ernest Petit.

ques-uns, pour s'ôter ce spectacle, chassèrent ces misérables ; d'autres prirent toutes les mesures possibles pour les nourrir. On défendit d'enlever les grains, de nourrir des chiens, d'employer le bled à la fabrication de la bière ou d'autres liqueurs ; mais ces précautions n'étoient pas capables de rétablir l'abondance. La disette venoit de ce que les laboureurs, forcés de se tenir dans les villes et les châteaux, avoient négligé la culture des terres... Cette famine fut suivie de la peste qui désola longtemps la province de Bourgogne » (1).

Les annales des Carmes disent que Semur ne fut épargné ni par la famine, ni par la peste, et qu'il y mourut beaucoup de monde. Les loups, accoutumés à se nourrir de cadavres humains, entraient jusque dans la ville où ils devoient même les vivants (2).

1457

Auxonne était une ville privilégiée, au

(1) Dom Plancher. — *Histoire de Bourgogne.*

(2) Bocquin — *Esquisse pittoresque, morale et historique de la ville de Semur*

XV^e siècle. On a vu que la duchesse de Bourgogne s'y était retirée en 1414, pour éviter la peste, le bailli de Dijon suivit cet exemple en 1457 et de là il écrivit, le 18 août, aux maire et échevins :

« Très chiers et especiaulx amis,

« Nous avons veu ce que rescript nous avés, touchant les crymineux qui, darrièrement, ont été mis à exécution en la justice de Dijon, que dites être expédient par l'advis des médecins de les despendre et enterrer pour l'infection qu'il part d'eulx...»

En écrivant aux *maire et échevins*, le bailli Philippe de Courcelles commettait sciemment une inexactitude. Il savait bien que le maire Henri d'Eschenon l'avait accompagné dans sa fuite, ainsi que les gens des Comptes. Cinq échevins seulement étaient restés courageusement à leur poste et s'occupaient, ainsi qu'on l'a vu, de prendre des mesures d'hygiène et de salubrité, seul moyen connu, avec les prières publiques, pour combattre la contagion.

1467-1469

Une assemblée des magistrats et du clergé de Dijon décide, en 1467, que, vu la peste, les pauvres valides seront expulsés de la ville. Il est décidé en outre que M. Odinet Godran sera prié de faire hors la ville la *donne* qui avait lieu au couvent des Jacobins.

Les officiers de la Chambre des Comptes se retirent à Talant (1).

L'Auxerrois avait été fort éprouvé pendant la peste des années 1467, 1468 et 1469 ; Auxerre seulement comptait plus de trois mille victimes. Son repeuplement fut donc le principal motif qui poussa Charles le Téméraire à renouveler la grâce accordée autrefois par son père aux habitants de cette ville, de ne plus payer que la moitié des anciennes impositions.

« La peste dont il est parlé dans les lettres patentes de ce duc, données à Hesdin le ving-

(1) Compte de Philibert Raviet, aux archives de Bourgogne.

tième août 1470, — dit l'abbé Lebeuf, — est marquée dans les registres du chapitre d'Auxerre des trois années précédentes. On y voit que dès le mois d'août 1467 il étoit permis aux chanoines de s'absenter du pays, pourvu que chaque particulier mit ordre aux charges de son bénéfice... Pour ce qui est du mal contagieux qui désola le pays, il y a sujet de croire qu'il avoit eu cours dès l'an 1466, puisque quelques jours après Pâques un habile médecin de Troyes, nommé Jean Boulot, se trouvant à Auxerre, fut prié par les officiers du bailliage de faire l'ouverture du corps d'une personne morte d'un mal de côté qu'on croyoit être une maladie contagieuse. »

Le fléau sévit à Mâcon en 1471.

1479

La peste'étant déclarée à Auxerre aux premiers jours du printemps de 1479, on crut devoir en informer Louis XI. « Ce prince ordonna aux officiers d'engager par leurs sollicitations le chapitre de la cathédrale d'aller



en procession à l'abbaye de Pontigni au tombeau de saint Edme, afin d'y offrir, conjointement avec les jures et bourgeois, deux cierges chacun du poids de trente livres ; et lui même, par ses lettres datées de Château-Landon, au mois de mai, fit un don de douze livres au même saint Edme. La célèbre procession de quatre lieues fut faite sur la fin du mois de mai ; et outre les deux cierges présentes à la chässe de saint Edme, il y en eut un de vingt livres offert à Notre-Dame-des-Vertus à Auxerre, et un autre du même poids à l'église de Saint-Germain » (1).

« Cependant, les chanoines de la cathédrale, se prêtant aux instances de la ville, portèrent solennellement en procession le corps de N. S. le dixième jour d'août. Le 11 et le 12 du même mois, les religieux de l'abbaye de Saint-Germain portèrent aussi processionnellement les chässes de leur saint patron, de saint Thibaud, saint Sébastien, saint Urbain, saint Tiburce, etc. Les magistrats, de leur côté,

(1) Lebeuf.

firent venir encore d'autres religieuses du couvent d'Abbeville (des béguines) pour secourir les pestiférés ; mais toutes ces précautions et ces secours ne purent mettre fin à la maladie assez tôt pour satisfaire les désirs du roi... »

/ Car Louis XI avait une grande dévotion pour saint Edme de Pontigni. N'ayant pu s'y rendre à son ordinaire, à cause de la peste, il donna à cette abbaye des vignes sises à Talant, près Dijon, afin que les religieux priassent Dieu, Notre Dame et saint Edme pour lui ; pour le dauphin, son fils ; pour la reine, et « mesme pour la bonne disposition de nostre estomac ; que vin ne viande ne nous y puissent nuyre, et que l'ayons tousjours bien disposé. »

Ce bon Louis XI avait une dévotion à lui.

Il est vrai que dans ces temps de désolation, tout était bizarre.

« A Auxerre, le substitut du procureur avait enjoint aux curés d'interdire à leurs paroissiens la danse le jour de la tête, à cause

de la peste. Le vicaire de l'église de Saint-Regnobert accueillit cette injonction par des injures et fut condamné à cent sous d'amende. — Les tambourins furent saisis pour avoir joué et fait danser. — Jean Regnaudin, un des notables de la ville, paie aussi une amende pour avoir joué aux dés et dit : « que c'étoit grant donmaige que d'empescher de jouer ; qu'il falloit bien passer le temps à jouer, puisqu'on ne savoit que faire » (1).

On s'habituaît, on le voit, à vivre avec la peste. >

Avallon, Semur, Mont-Réal, tout l'Auxois, étaient ravagés par le fléau.

1494

Autun et ses environs sont en proie à la contagion en 1494 et les années suivantes (2).

D'après le compte de Riboteau, la Chambre des Comptes de Dijon aurait été transférée à

(1) Ernest Petit.

(2) Ragut. — *Statistique de Saône-et-Loire*.

Talant, au mois de juillet 1494, à cause de la peste (1).

1499-1501

Au printemps de 1499, le fléau se déclare à Dijon. Le duc de Nevers, nommé gouverneur de la province, y arrive le 16 mai, et on meuble pour lui le château, où il prend son logis, « à cause de la peste. »

Les officiers du parlement s'étaient sauvés à Beaune.

Dès le 14 avril, la Chambre de Ville avait fait un règlement que le roi confirma par lettres spéciales. Il y est dit en substance :

Que des loges seront établies au dehors de la ville, — les maisons pestiférées évacuées, — les malades soignés par des chirurgiens et barbiers commis par la ville.

Injonction aux domestiques atteints de la peste, de se retirer en l'hôpital du Saint-Esprit.

(1) Archives départementales.

Toute communication avec les malades est interdite sous peine de bannissement ; les sonneries sont défendues , le lessivage des linges et vêtements des malades, prohibé.

On établit une tuerie, et défense expresse est faite aux habitants d'abattre des animaux dans la ville ; les latrines et conduits dans les rues sont supprimés ; les pauvres sont emmenés dans les hôpitaux, et enfin tous rapports avec les habitants des lieux pestifères, sévèrement interdits.

Un peu plus tard, on institue des sergents de la mairie pour la police spéciale des pestiférés ; des *hérédesses* (femmes soignant les malades et faisant les lessives), et des *maugouets* (hommes chargés du soin des malades et de l'inhumation des morts).

La peste s'étant déclarée au convent des Cordeliers, la mairie en fit fermer les portes et l'on donna aux religieux des vivres par les fenêtres.

A Auxerre, la peste était si violente pendant l'été de 1500 que les officiers du roi et les no-

tables de la ville « furent obligés de se retirer à Saint Bris... On descendit encore à cette occasion la chässe de saint Germain avec les autres dès le mois de juin. Ce malheur n'encouragea pas peu les habitants à contribuer à la décoration des temples... » (1).

La guerre n'était pas la seule calamité que la France éprouvât au commencement du XVI^e siècle, dit Gandelot ; « il régna en plusieurs provinces une maladie épidémique qui enleva un grand nombre de personnes de différents âges. Beaune l'éprouva autant qu'aucune autre ville de la Bourgogne ; cette maladie commençoit par une violente douleur de tête, d'où elle passoit aux reins, ensuite à l'estomac et aux jambes, avec une fièvre suivie de délire. On connut un peu tard la nature de cette maladie, et les remèdes qui y étoient propres » (2).

En 1501, la Chambre de Ville de Dijon renouvela ses ordonnances :

(1) Lebeuf.

(2) Gandelot. — *Histoire de la ville de Beaune.*

Ceux qui visiteront les malades seront expulsés pour un an ;

On purifiera les maisons infectées en y brûlant de la *genne*, de l'encens, et en y répandant du vinaigre ;

Des prières publiques seront faites pour la cessation du fléau ;

Un médecin lombard, qui s'était offert pour soigner les pestiférés, sera gagé par la mairie, à raison de cent sous par mois.

1509

La Chambre de Ville de Dijon remet en vigueur les ordonnances sur la peste, « à cause de la contagion. »

1514

« En 1514, la peste commença à jeter la désolation dans Auxerre. Cette maladie fut si violente que les principaux magistrats ne se crurent point en sûreté dans la ville. Le bailli et le prévôt la quittèrent avec leurs lieutenants et ils laissèrent administrer la justice et les autres affaires par un seul assesseur. On voit

par les comptes combien les chirurgiens eurent d'exercice depuis le mois d'avril jusqu'au mois de janvier suivant, et que la communauté se chargea de payer leurs vacations aussi bien que les peines de ceux qui donnèrent la sépulture aux morts durant l'espace de neuf mois » (1).

1517-1519

La peste envahit l'Auxois et l'Avallonnais en 1517, et y sévit une partie de l'année suivante. Le bailli ne put tenir ses assises, et fut forcé de désertier. Montbard, Saulieu, Flavigny, Rouvray, Epoisses, Mont Réal, Torcy, Corcelles, Bierre, Vic-de-Chassenay, furent les pays les plus maltraités (2).

Les Dijonnais, menacés, prennent des mesures préventives.

On nomme deux *femmes de bien*, pour visiter les femmes malades.

Les « *chirurgiens de peste* » ne doivent ni

(1) Lebeuf.

(2) Ernest Petit.

converser avec les sains, ni se trouver aux assemblées, en temps de contagion. Il leur est enjoint de n'aller qu'aux premières messes, et de se rendre partout où il leur sera ordonné. Enfin, comme par dérision, on les loge dans la tour aux Anes.

Interdiction de la procession *des Suisses*, et défense de sonner les cloches depuis le matin jusqu'à l'heure des vêpres.

Au mois de juillet 1518, la peste éclate dans le quartier de la porte au Fermerot, d'une façon assez bénigne. Le Parlement, qui avait déjà préparé son départ pour Beaune, reprend courage. Mais peu après, la peur le saisit à la gorge, et tous ces magistrats sans vergogne s'enfuient à Arnay-le-Duc, d'où ils écrivent, le 7 décembre 1519, aux maire et échevins dijonnais :

« Messieurs,

« Nous nous recommandons à vous de bon cœur.

« Nous avons reçu voz lectres et sommes très joyeux de ce que l'on se pourte bien à

Dijon, selon que nous avez mandé, et aussi les diligences et peines que vous prenez à faire nettoyer les maisons où il y a heu danger et infection de peste et semblablement les rues, que fera ung gros bien pour la ville et pour ceulx qui viendront en icelle.

« Nous vous prions y vuloir persévérer et mettre si bon ordre et diligence que le tout soit net et à seureté, et tellement que aucun inconvenient nous advienne et nous advertir à la vérité dans les arréts de la feste Saint-Thomas prochain venant comme l'on se portera audit Dijon, afin que en brief nous y puissions retourner, et nous ferez plaisir » (1).

Cette lettre de trembleurs fait mal à lire.

Aussitôt que le fleau décrût, on autorisa les pestiférés à rentrer dans leurs maisons, en prenant la précaution de les purifier par des fumigations de genièvre et des aspersions de chaux vive.

(1) Joseph Garnier. — *Correspondance de la mairie de Dijon.*

« L'année 1519, il régna à Autun une peste qui fit de grands ravages. On prit de nombreuses précautions pour se soustraire à l'invasion du fléau. Les sergents de la vieirie furent chargés d'expulser toutes les personnes attaquées, et la justice de l'église porta des peines sévères contre ceux qui désobéirent à ses ordres. Ce fléau dura trois ans, suivant Courtépée. »

« Jean Patru, serrurier, résidant près la porte Matheron, s'étant absenté malgré la défense qui lui avoit été faite à raison du danger de peste régnant notoirement à ladite porte Matheron, fut condamné à payer 65 sols d'amende » (1).

1523-1524

La peste apparut de nouveau à Avallon en 1523, et Regnault Guybert fut chargé de soigner et visiter les pestiférés. Le fleau devint si intense que l'on paya les malades pour les faire sortir de la ville ; la peste y sévissant

(1) Guyton. — *Notice sur les maladies épidémiques, contagieuses et pestilentiellles a Autun.*

encore l'année suivante, la plupart des habitants avaient émigré et s'étaient retirés dans les pays voisins : le capitaine Georges de la Trémouille logeait au Vaux (1).

1525-1526

A Dijon, remise en vigueur des ordonnances sur la peste. On bâtit à la Maladière, au faubourg Saint-Nicolas, des maisonnettes pour les pestiférés.

En 1526, les habitants de Vézelay viennent processionnellement à Avallon, pour demander à Dieu la cessation du fléau.

1529-1531

En 1529 et 1530, Autun est dévasté par une épidémie meurtrière de *choléra*, autrement dit, *trousse-galant*. Voici un extrait du mandement de Jacques Hurault, évêque d'Autun, relatif à l'hôpital du Saint-Esprit de cette ville :

« Ledict hospital est fort ruyné et en gran-

(1) Ernest Petit.

de décadence par les pestes, famines, maladies dictes *trousse-galant* et aultres ayans cy-devant resgné audict Ostun et lieux circonvoisins et auxquels sont mors et enterrés au cemetière de l'église parochiale de Saint-Branchés dudict Ostun, puis quatre ans, en çà de *troys à quatre mille paoures.* »

La peste éclate aussi à Auxerre au mois de septembre 1530.

« Les ravages qu'elle avoit faits en 1514, n'étoient point effacés de la mémoire. On se souvenoit encore mieux des causes qui l'avoient fait appréhender en 1523. La crainte où l'on étoit de voir revenir une maladie si fatale fit prendre des précautions assez extraordinaires. Comme la science de la médecine n'étoit pas alors au point où elle est parvenue, dès qu'on voyoit un homme mourir subitement, on s'imaginoit que c'étoit l'effet d'une attaque de peste. Les plus habiles hésitoient ou ne savoient qu'en penser, de sorte qu'il falloit que la communauté prit le parti de faire ouvrir à ses dépens les corps de plusieurs qui

étoient morts de cette manière ; et dans l'appréhension où l'on étoit d'une maladie contagieuse, on engageoit, même à prix d'argent, ceux qui en étoient soupçonnés, à quitter la ville. Si la peste ne se fit pas sentir alors, elle fut bien violente en 1531. Dès le 20 juin, chacun commença à fuir.

« Je ne sais si ce seroit une suite de celle que quelques-unes de nos histoires de France (1) marquent avoir régné en 1529, et qui lut générale dans le royaume. Les officiers du bailliage d'Auxerre avoient transporté en celle de 1531 leur siège à Saint-Bris, et s'y tinrent durant tout l'été » (2).

La maison où ils siégèrent existe encore ; elle est située en face de la mairie et fait angle sur une ruelle. M. Quentin en a donné la description dans l'*Annuaire du département de l'Yonne*.

A Dijon, le *trousse-galant* sévissait avec non moins de rigueur qu'à Autun et à Auxerre.

(1) Mézeray.

(2) Lebeuf.

« Le 21 juillet 1531, — lit-on dans un manuscrit de M. Boudot, ancien archiviste, — le sieur Noel, vicomte-mayeur, se retira à Saint-Apollinaire, à cause de la peste. Il remit les clefs à l'un des plus anciens échevins, commit un lieutenant général pour la justice, et il fut résolu que tous les lundis l'assemblée de la chambre se ferait à Montmusard. On ordonna en conséquence au receveur d'y faire provision de foin et d'avoine. »

Des mesures de salubrité et de police avaient d'ailleurs été prises par la mairie dès l'apparition du fléau. En voici le résumé :

Injonction aux chirurgiens de peste de porter le bonnet jaune comme les maugoguets, et de fuir la compagnie des sains. Il leur est interdit, ainsi qu'aux barbiers, de débattre leurs salaires avec les malades.

Les « coquins valides » qui se sont réfugiés à l'hôpital, au préjudice des habitants « pestiféreux, » en sont chassés.

On ferme deux des portes de la ville. Deux sergents et quatre bourgeois veillent aux au-

tres, avec défense de laisser entrer les vagabonds, et ordre de mener les étrangers devant le maire.

Malgré l'absence de la plupart des gens riches, les quêtes pour les malheureux sont continuées.

Le marché au blé qui se tenait rue Saint-Nicolas est transféré sur la place Saint-Michel.

Ordre est donné aux malades de porter une bande jaune sur leurs habits et d'éviter tout rapport avec les sains, sous peine d'être pendus et étranglés.

Défense aux maîtres des étuves d'y recevoir personne.

Enfin on songe à installer les pestiférés dans la maison de la fonderie des suifs, et une commission est nommée à l'effet d'étudier ce projet.

Cela fait, les magistrats demandent au clergé des prières et des processions publiques, et font à grande dévotion à « Madame Sainte-Anne » un vœu solennel que leurs des-

cedants renouvelèrent, juste un siècle plus tard, dans des circonstances absolument semblables.

« Ce vœu qui consistait à solenniser le jour de fête de sainte Anne aussi saintement que le jour de Pâques, et à faire, le dimanche d'après, une procession générale, suivie d'un sermon, fut offert le 7 septembre, par toute la commune assemblée à l'hôtel de ville. Incontinent, dit l'acte authentique placé sous nos yeux, « par le mérite et intercession de madame sainte Anne, cessa la maladie et le danger de la peste » (1).

Les magistrats dijonnais avaient sagement agi : des mesures préventives d'abord, des prières ensuite. C'était la mise en pratique du fameux adage : *Aide-toi, le ciel t'aidera.*

1532-1535

Malgré la puissante intercession de sainte Anne, la peste se déclare encore à Dijon en 1533.

(1) J. Garnier — *Correspondance de la mairie de Dijon.*

Aux premiers indices du fléau, les barbiers dijonnais désignent deux d'entre eux pour soigner les pestiférés ; et comme ils s'y refusaient, ils sont contraints par la mairie de remplir leur mission.

Défense est faite aux sergents, de vendre, en temps de contagion, lits, linges, habillements, « et autres choses spongieuses. »

Autun avait été ravagé par le fléau en 1532.

Beaune fut particulièrement maltraité. A la première annonce de la maladie, le recteur des écoles prit la fuite avec ses élèves et une foule d'habitants.

On défendait d'enterrer les morts pendant le jour, pour ne pas épouvanter les vivants. Le 15 mai 1533, le Chapitre de Beaune ordonna qu'à l'avenir tous les jours, à midi, dans toutes les églises, on frapperait neuf coups sur la grosse cloche, et qu'à cette heure tous les fidèles se mettraient à genoux et réciteraient trois *Pater* et trois *Ave*, pour demander à Dieu la cessation de la peste. De son côté,

le maire fit publier par la ville qu'au son de la cloche tout le monde devait se prosterner « à genoux afin de prier Dieu le créateur qu'il lui plaise repaiser son ire » (1).

Tout danger n'avait pas cessé dans le Dijonnais en 1534, puisqu'on lit à cette date dans le registre des délibérations de la Chambre de ville de Dijon :

« Defense aux maîtresses de l'hôpital du Saint-Esprit de recevoir des étrangers malades de peste. »

En 1535, les chanoines d'Avallon songèrent à réparer les brèches faites à leurs finances par les impôts et par la rançon de François I^{er}. Ils annoncèrent donc une translation des reliques de saint Lazare, qui devait se célébrer avec une solennité inusitée, et attirer une foule considérable de pèlerins. La fête eut en effet un immense retentissement et dura dix jours : plus de cent mille personnes s'y rendirent ; on y vint de Normandie, de Bretagne, de

(1) Rossignol. — *Histoire de Beaune*.

Picardie, de Touraine, d'Allemagne. Toutefois cette reunion de peuple, d'origines et de conditions si diverses, laissa le germe d'une maladie contagieuse, qui se declara la même année et fit d'affreux ravages (1).

1543-1544

« En 1543, les habitants de Dijon sont fugitifs et epars çà et là, par le danger de la peste qui continue de mal en pis, et l'on vit en grande crainte de danger, car le mal commença à s'épancher par le plat pays » (2).

Ces craintes étaient malheureusement fondées. La Chambre de ville de Dijon dut recourir aux grands moyens, et voici les dispositions qu'elle prit :

Perruchot, apothicaire, est nommé pour fournir les « drogues, médicaments et oignements » nécessaires aux pestiférés ; on établit des maisonnettes de bois sur les bords de

(1) Ernest Petit

(2) Mss Boudot

l'Ouche pour y retirer les « inconvéniens » non malades de peste ; on achète une maison, rue de Cherlieu (1), pour y loger les « maugoguets et les barbiers de pestes ; » une sage-femme jurée est chargée de délivrer les femmes enceintes atteintes par le fléau ; des prières publiques sont ordonnées, d'accord avec le clergé.

Cependant les malades abondent. On en met à la Maladière, on en met à l'hôpital neuf..

Les maugoguets ont ordre d'enterrer les pestiférés aussitôt après leur décès, et des mesures sont prises pour le nettoyage et la purification de toutes les maisons où la peste a éclaté.

Comme on l'a vu, beaucoup d'habitants avaient quitté Dijon ; la garde des portes se trouvant « défournie, » la Chambre de ville ordonna que deux portes seraient fermées.

Le 21 juillet 1544, la Chambre de ville ne peut délibérer, presque tous les échevins s'é-

(1) C'est aujourd'hui la rue du Mouton, qui va de la rue Saint-Philibert au rempart

tant sauvés ; le 23 juillet, la peste éclate dans la maison même du maire Jehan Le Marlet, qui était resté à son poste, et il est obligé de se retirer à la campagne, à Messigny. Le 5 août, les séances sont ajournées, puis des mesures sévères sont encore prises contre les malheureux pestiférés : il leur est défendu de vaguer par la ville sous peine d'être pendus.

Les prescriptions de la Chambre de ville sont nombreuses, pendant ces jours néfastes. Quelques-unes semblent aujourd'hui bien puériles, bien naïves ; mais elles montrent l'esprit du temps. Je continue de les énumérer :

Ordre aux maugoguets de porter des bonnets jaunes, et un bâton noir ; leurs femmes doivent avoir des *gorgias* jaunes.

Il leur est interdit de circuler par la ville, et d'enterrer les morts pendant le jour ; c'est de nuit qu'ils doivent faire cette funèbre besogne.

Invités à désigner un d'entre eux pour diriger le service de la peste, les médecins dijonnais répondent que celui qui sera choisi recevra *un écu* de gages par mois, et ne ma-

niera pas les malades. La Chambre de ville trouve ces prétentions excessives et déclare que les médecins déféreront à ses prescriptions sous peine d'être expulsés.

Le fléau cessa ses ravages dans les premiers mois de 1545. Le parlement s'était retiré à Autun.

« Auxerre n'avait pas été épargné. La peste y ayant recommencé l'an 1544, pour la cinquième ou sixième fois, — dit l'abbé Lebeuf, — on remontra à l'évêque qu'il ne convenoit plus d'indiquer de stations dans l'église cathédrale de crainte qu'elle ne fût infectée de cette maladie; et ce fut par le même motif qu'on donna permission aux chanoines de s'absenter de la ville. En effet, cette maladie dura tout l'été de l'année 1544. Il ne paroît pas cependant, par les nécrologes, qu'elle fit de grands ravages. »

1546

La peste de 1544 avait laissé des germes à Dijon. De nouveau, le fléau y éclate pendant l'été de 1546, et aussitôt la Chambre de ville prend les mesures d'usage :

Défense de hanter les lieux pestiférés, et de converser avec leurs habitants, sous peine du fouet, et de dix ans de bannissement ; institution d'un sergent chargé de condamner les portes des pestiférés et de chasser ces derniers de la ville. S'ils sont trop malades, il doit les enfermer dans leurs maisons, brûler les lits, faire purifier les chambres. Un chariot spécial est construit pour le transport des cadavres pestiférés.

Naturellement les médecins faisaient entendre leur voix ; mais ils comptaient pour bien peu. Cependant la Chambre de ville accepte les offres d'un médecin italien qui propose de guérir les pestiférés sans les toucher, en leur distribuant seulement ses drogues.

1548

Afin d'éviter la contagion de peste, on défend aux gardes des portes de Dijon de laisser entrer les gens venant de Blaisy et de Turcey, et aux hôteliers et cabaretiers de les loger.

1551-1552

Il mourut 110 pauvres dans l'hôpital Saint-Nicolas de Marchaux, d'Autun, depuis le 29 mars 1551 jusqu'au 6 juin 1552. La mortalité atteignit les mêmes proportions dans les autres hôpitaux de la ville.

1553-1558

« Pour éviter la contagion de peste, que l'on suspecte avoir été dans la maison d'un vigneron de la rue du Champ-Damas à Dijon, « Messieurs ont délibéré que commandement luy sera fait, à peine d'estre pendu et estranglé, de non entrer en la dite ville, luy, sa femme ny ses enfens, durant le temps et terme de six sepmaines, et sera advisié de lui treuver logis aux faulbourgs, en quelque lieu remotez (écarté). »

Malgré cela, la peste se déclare au faubourg Saint-Nicolas, et la ville fait faire « six petites maisonnettes à trente pieds l'une de l'autre, près la maison des pauvres, pour y retirer les malades de peste. »

De plus, on alloue 7 sous et demi par semaine à chacune des deux femmes chargées d'ensevelir les personnes mortes de la peste, et il leur est enjoint de brûler les lits, les habits et le linge des décédés.

Comme complément de ces mesures, la Chambre de ville défend « aux drillers et pourteurs de drilles de crier et demander drilles parmi la ville », et aux habitants de brûler hors de chez eux « les vieilles pailles et vuydanges des lits. »

Quelques jours après elle décide encore :

« Seront faictes croix blanches et noires à huiles devant les maisons pestiférées, afin qu'elles soient cognues, pour éviter tout danger de peste. »

Blaise Colle, menuisier, reçoit l'ordre de confectionner une bière de bois de sapin, le plus légère possible, pour y mettre les cadavres des pestiférés, et de la porter de nuit près de la maison des malgoguets.

C'était une espèce de bière omnibus, servant seulement au transport des cadavres à la

fosse commune, et que l'on utilisait pendant tout le temps de l'épidémie.

Deux malgoguetts reçoivent mission de porter au cimetière et d'inhumér les corps des personnes qui mourront de la peste ; il leur est alloué à chacun cent sous par mois.

On demande aux curés et vicaires « de faire processions particulières en leurs paroisses, pour prier le Créateur de vouloir appaiser son ire envers le peuple. »

On en avait grand besoin. Non seulement Dijon était contaminé, mais encore Beaune, Nuits, Gevrey, Dôle, Ruffey-les-Echirey, Corcelles-les-Cîteaux, Auxonne, Autun.

Dans le seul hôpital Saint-Nicolas de Marchaux, de cette dernière ville, il y eut 132 morts, depuis Pâques 1557 jusqu'au 3 septembre 1558 (1).

En 1555, le fléau faisait encore des victimes à Dijon :

« La maison du meunier de Saint-Etienne

(1) A. de Charmasse.— *Notice sur les anciens hôpitaux d'Autun.*

est évacuée et marquée d'une croix rouge, étant pestiférée. »

La peste sévissant dans tout le bailliage d'Avallon, onze paroisses, celle d'Avallon en tête, vinrent, en 1554, faire une procession à Mont-Real et implorer la clémence du ciel (1).

1563-1565

Barges, Chalon-sur-Saône, Auxonne, Châtillon-sur-Seine, sont décimés par la peste en 1563.

A Dijon, on demolt la maison des pestiférés de l'île d'Ouche, pour construire à la place la nouvelle tuerie, celle qui fut jetée à bas il y a quelques années.

Au printemps de 1564, la peste se déclara à Lyon, où elle fit périr 60.000 personnes. Elle y avait été apportée par des marchands venant du Levant. Son origine, par conséquent, n'était pas douteuse. De Lyon elle gagna Mâcon, Tournus, Chalon, Autun, où elle apparut le 12 juillet 1565.

« Le 21 août 1565, la municipalité d'Autun

(1) Ernest Petit.

commit Cortelot, Ailleboust et Gautheraut, pour faire reboucher les endroits rompus des fontaines, et, à cet effet, se transporter jusques au lieu de la première source pour savoir si rien n'y auroit été dérompu et découvert pour empêcher et prévenir à la conspiration inique de plusieurs meschans et pervers ayant vouloir d'infecter et intoxiquer les eaux des fontaines au grand peril de tous » (1). Au rapport de Thucydide, les mêmes menaces étaient proférées à Athènes contre ceux qu'on accusait aussi des mêmes méfaits ; et comme le peuple et toujours le peuple, c'est-à dire aveugle ou insensé lorsqu'on ne prend pas la peine de l'instruire, on aurait eu, en 1832, à déplorer de grands crimes, si les gendarmes n'avaient pas réussi à dissiper ou à contenir les masses populaires qui menaçaient de mort ceux qu'on accusait de produire le cholera par l'empoisonnement des fontaines (2).

(1) Guyot.

(2) Ch. Daremberg. — *Journal des Débats*, du 25 janvier 1866.

La peste ne cessa à Autun qu'au mois de juin 1566.

Menacés de toutes parts, les dijonnais avaient eu recours aux mesures ordinaires, pour conjurer le danger. Cependant on en inaugure une nouvelle qui a son importance :

Afin d'éviter la corruption de l'air et se prémunir contre la peste, il est ordonné à tous les habitants « de faire leurs nécessités dans les privés de leurs maisons, et non dans les rues et places de la ville. Ceux qui n'ont point de privés sont tenus d'en faire construire, sous peine de 10 livres d'amende. »

L'usage de se plier en trois dans les rues n'était donc pas particulier aux habitants de Troyes en Champagne, et la fameuse dissertation de Grosley peut s'appliquer aussi à Dijon.

Les personnes « inconvénientées de peste, » devaient porter une bande jaune sur leurs habits ; il leur était défendu de fréquenter les marchés et les places communes.

De plus, il est ordonné que les prêtres des

pestiférés ne fréquenteront plus les églises, « et affin que l'on se puisse donner garde d'eulx et que l'on ne soit surprins, il leur est enjoint, comme aux chirurgiens des diez pestiferez et aux saccards et malgoguets, de ne plus aller par les rues au long des maisons, ains par le milieu des dites rues, et porteront chacun une sonnette telle qu'elle leur sera donnée ; et aussi les diez chirurgiens et barbiers des pestiferez en feront porter à leurs chevaux. Et quand les saccards porteront par la ville quelque corps mort du dit danger de peste, ilz feront marcher ung homme devant eulx et par le milieu de la rue, avec une clochette et une verge pour faire détourner le peuple, et ceulx qui viendront après porteront encore une autre clochette pendue à la bière sur quoy ilz porteront leurs corps. »

Isabelle Rivet et son mari, Nicolas Millière, meurent de la peste le même jour, en septembre 1564, et sont immédiatement inhumés (1).

(1) A. Grange. — *Mémoires de Nicolas Ravyet.*

La peste cesse aux grands froids du mois de janvier 1565 ; mais elle revient avec les chaleurs.

Le collège est déserté par les écoliers ; un échevin, nommé Raissey, meurt de la contagion, et il est enjoint à toutes les personnes qui sont allées à son logis de quitter la ville ou de s'enfermer chez elles, « à peine de la hart. »

A Sens, on arrêta que sur le clergé et les habitants, une contribution de cent francs par semaine serait levée pour le besoin des pestiférés ; savoir : 60 francs sur le clergé, et 40 francs sur les habitants (1).

On construisit, hors des murs, pour les malades, un hôpital composé de douze chambres, et d'une chapelle dédiée à Saint-Roch.

1568-1570

La peste est à Saint-Jean-de-Losne en 1568. Elle fait aussi son apparition à Dijon, où l'on construit de nouvelles logettes au faubourg d'Ouche, en l'île.

(1) Th. Tarbé. — *Recherches historiques sur la ville de Sens.*

Saulieu est atteint en 1569, Avallon en 1570.

Au mois de mai 1570, le gouverneur d'Avallon fit publier une ordonnance pour défendre *les assemblées, danses et festins ; pour faire conduire les immondices hors la ville ; nettoyer les cheminées ; chasser les chats, les chiens et les pour ceuux vaquant par les rues* : il fut ordonné de plus à tous les étrangers de sortir de la ville (1).

1573

L'entrée de Dijon est interdite aux habitants de Bellefond, de Ruffey et d'Echirey, où règne la peste.

1576-1577

Auxonne, Verdun-sur-Saône, Rouvres, Fauverney, sont en proie à la contagion.

Le principal du collège de Dijon fait savoir au maire que la crainte de la peste empêche les écoliers *Martinctz* (2) de suivre les classes, et que les écoliers pensionnaires y assistent seuls.

(1) Ernest Petit.

(2) C'est-à-dire du collège des Martins, rue du Vieux-Collège.

« Le 1^{er} d'aoust, la peste a commencé au logis du Bœuf, devant Saint-Pierre ; depuis se prit au grand bourg, qui a gasté le reste de la ville » (1).

L'auberge du Bœuf, tenue par Jehan Robert, était située rue Saint-Pierre, à la place de la maison qui porte aujourd'hui le n^o 45.

Une fois dans le Bourg, la peste était chez elle. Le nombre des maisons à *cadener* y devint si grand que, par arrêt du 1^{er} septembre 1576, le Parlement fit barrer la rue pour l'isoler du reste de la ville. Durant trois mois, les habitants du quartier qui avaient fui devant le fléau ne purent rentrer chez eux ; quiconque l'eût osé risquait d'être arrêté par les *maugoguets* et arquebusé par le bourreau. Les bouchers n'eurent pas même, dans cette circonstance, la ressource de se retirer dans la maison des *Arsures* où déjà, depuis longtemps, ils fondaient leurs graisses. Les pestiférés, trop à l'étroit dans les maisonnettes

(1) J. Garnier. — *Livre de souvenance de Pépin.*

de l'île et à l'hôpital neuf, l'avaient en-
vahie » (1).

Le 28 mars 1577, le syndic de la ville de
Dijon déclare à la Cour « que il estoit sur-
venu en la ville danger de peste en trois
lieux » (2).

Avallon est aussi contaminé. On y fait éva-
cuer l'hôpital, et les malades sont transférés à
la Maladière, hors de la ville.

1580

Mâcon, Chalon-sur-Saône, Tournus, Pan-
ges, Baume la-Roche, sont infectés par la
peste. Elle éclate bientôt au faubourg Saint-
Nicolas, à Dijon.

L'évêque de Langres députe l'abbé de Ci-
teaux pour bénir un terrain « sis en Cherlieu, »
afin d'y enterrer les pestiférés ; mais les pa-
roissiens de Saint-Philibert, peu satisfaits de
cette préférence pour leur quartier, s'attrou-

(1) Joseph Garnier. — *Histoire du quartier du Bourg.*

(2) Joseph Garnier — *Journal de Gabriel Breu-
not.*

pent et mettent opposition à la cérémonie.

Le Marlet, maire de Dijon, fait construire à ses frais une maison en l'île pour le logement des pestiférés ; un bourgeois, Nicolas Des Barres, y bâtit aussi une maisonnette à ses frais.

1583

Des Suisses, venant de Paris, apportent la peste au Val-de-Suzon ; plusieurs d'entre eux y meurent à l'hôpital.

La Chambre de ville fait défense aux habitants du Val-de-Suzon de venir à Dijon, sous peine d'être arquebusés aux portes. Elle prie aussi les chanoines de la Sainte-Chapelle, seigneurs de ce village, de faire promptement *cadener* les maisons où les malades ont séjourné. Il est délibéré enfin que les Suisses ne pourront entrer en ville que s'ils sont sains et valides.

Au printemps, la peste s'était aussi déclarée à Saint-Apollinaire, à Châtillon-sur-Seine, à Mâcon, à Autun, à Avallon.

« Dans cette dernière ville, on organisa une grande procession, en tête de laquelle on promenait la châsse contenant le chef de saint Ladre. Treize hommes, vêtus aux frais de la ville, d'habits et d'ornements peints, représentaient Jésus et les douze apôtres ; suivaient trente-trois enfants portant chacun un cierge ; une foule nombreuse accompagnait le cortège. On se rendit ainsi à pied d'Avallon à Vézelay, le 1^{er} juin. Quinze jours après, Avallon fut choisi pour but du pèlerinage ; les confréries de toutes les villes, et même de Noyers s'y rendirent » (1).

1585-1587

Aux premiers symptômes de la contagion nouvelle, la Chambre de ville de Dijon essaya de s'opposer au sauve-qui-peut des années précédentes. Elle défendit donc à tous les habitants de quitter Dijon, à moins qu'ils ne commettent « hommes capables et suffisants, » pour s'acquitter de leur devoir à la garde des portes.

(5) Ernest Petit.

Elle enjoignit encore :

A tous les habitants de déclarer aux échevins de leur quartier s'ils ont des malades chez eux, et le genre de leur maladie ; de tenir les rues propres et de faire du feu, la nuit, devant leurs maisons, afin de purifier l'air.

Cette purification par le feu est bien ancienne. « Dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, les habitants de Sens croyaient se préserver de la peste en accrochant des crampons de fer aux murailles dont leur cité était environnée, et en y attachant des flambeaux allumés » (1).

On en était d'ailleurs aux mesures d'hygiène :

« La ville de Dijon demande, à ses frais, un homme de Châtillon réputé fort expérimenté au nétoyement des maisons infectées ; » mais messieurs de Châtillon répondent que cet homme ne pourra venir, attendu que l'on a grand besoin de lui dans plusieurs pays voisins où la peste a régné.

(1) Th. Tarbe. — *Recherches sur la ville de Sens.*

Ils auraient pu ajouter qu'elle avait fait des ravages à Châtillon même.

Quoiqu'il en soit, les Dijonnais étaient tellement abattus qu'ils en oubliaient leurs fêtes.

« Les valets de la fête Saint-Emilien, — lit-on dans le registre des délibérations de la paroisse Saint-Philibert, — n'ont rien payé pour location, parce qu'il n'y a rien eu, à cause de la contagion qui a régné à Dijon. »

Les mesures prescrites par le Parlement sont appliquées jusque dans les bourgs.

On trouve aux archives de Selongey, à la date du 21 septembre 1585, copie d'un arrêt de la Cour ordonnant « à tous contagies de la peste de souffrir et permettre que les portes et issues de leurs maisons soient fermées et cadénassées ; leur fait defenses d'en sortir de jour, ny de nuit, à peine de confiscation *de corps et de biens* ; enjoint à tous ceux qui sont retenus tant à l'hôpital qu'au logis, de se contenir ès dits lieux, sans s'approcher des passans, ny entrer dans aucuns lieux, sous peine d'être arquebusés. »

A Is-sur-Tille, la communauté se vit obligée de vendre quelques fonds pour aider à nourrir et à soigner les pestiférés (1).

Au printemps de 1586, la peste reparut à Dijon. Sur la demande de ses échevins, le Parlement autorisa la ville à loger ses malades à Larrey.

Il est ordonné que les « sergents commis à veiller sur les pestés et portant la hacquebux pour les faire contenir, se tiendront es jours de marchez es lieux et endroits par où passent ceux qui apportent les denrées, pour empêcher que lesdits pestés ne les arrestent, ains les feront passer et entrer à la ville. »

Par arrêt, la Cour ordonne de faire enter-
rer aussitôt après leur décès les corps des
personnes mortes de la peste.

Un échevin est chargé de faire marquer
d'une croix toutes les maisons de la ville où
il y a des pestiférés.

On donne 6 écus aux religieux Cordeliers

(1) A. Mochot. — *Histoire d'Is-sur-Tille.*

que la peste empêche de faire leurs quêtes ordinaires à Dijon et dans les villages voisins, et dont la misère est très grande.

Une femme de Saint-Apollinaire, qui en soignait les pestiférés, étant venue à Dijon sans dire qui elle était, et sans porter baguette, un procès lui est intenté.

Auxerre était aussi éprouvé que Dijon.

« On y comptoit, en 1586, plus de 400 maisons infectées de la contagion : c'étoient des fièvres pestilentielles qui régnerent depuis le mois de mai jusqu'au mois de septembre.

« Comme elles revinrent l'année suivante, on fit usage de la maison de santé nouvellement bâtie sur le rivage gauche de l'Yonne, qu'on appelloit alors l'hôpital Saint-Sébastien et Saint-Roch. La famine se trouva même jointe à la peste durant l'espace de quelques mois : de sorte que l'on marqua comme un fait très extraordinaire que, depuis Pâques jusqu'aux moissons, le bled valut six et sept livres le bichet » (1).

(1) Lebeuf.

« Il semblait, — continue notre historien, — que l'année 1587 dût faire ressentir tous les fléaux de la colère de Dieu : on y vit d'un côté la peste et la famine en partie, et de l'autre bien des mouvements qui conduisoient à une guerre dangereuse. »

A Avallon, en 1586, Etienne Filzjean, lieutenant du bailliage, Pierre Courtois, échevin, Jean Regnard, receveur, le sieur de Champmorot et bien d'autres notables moururent de la peste. On fit venir un médecin et un chirurgien étrangers pour soigner les malades ; on nomma des *magouets* pour chasser de la ville les personnes atteintes de l'épidémie, mettre des cadenas à leurs maisons, ensevelir et enterrer les morts, tuer les chiens et les chats vaguant dans les rues, empêcher les rassemblements du peuple.

L'année suivante (1587), la contagion n'ayant pas cessé, on donna de l'argent à plusieurs particuliers pour aller à la campagne se *purifier et changer d'air* ; on fut obligé de faire sur les chaumes des petites cabanes pour

loger les pestiférés. Ce triste état de choses ne cessa qu'au mois de septembre 1588 ; la ville d'Avallon était alors en partie abandonnée de ses habitants (1).

Auxonne, Mâcon, Louhans, Selongey, Beaune, étaient dépeuplés par le fléau. Malgré la défense à leurs habitants d'approcher des portes de Dijon, la peste se déclare encore dans cette ville en 1587. La municipalité semble alors avoir perdu son énergie, et s'en remettre à la grâce de Dieu :

Messieurs du clergé sont priés de faire une procession générale, « afin d'invoquer Dieu pour avoir de la pluye et qu'il lui plaise apaiser son ire de la maladie contagieuse de peste s'estant reprinse en ce lieu, et faire la grace au Roy avoir victoire contre les ennemys qui lui font la guerre, au soutenement de la religion catholique, apostolique et romaine. »

Bonnes âmes d'echevins ! En ces jours de deuil, ils s'occupaient encore du Roi qui ne songeait pourtant guère à eux.

(1) Ernest Petit.

Le comptable de l'hôpital du Saint-Esprit d'Autun déclare avoir enterré au cimetière Saint-Pancrace plus de trois à quatre cents pauvres, décédés de contagion dans cet hôpital en 1586 et 1587 (1).

1594-1597

« L'on dit que l'on commençoit à se mourir de peste aux faubourgs Saint-Nicolas et Saint-Pierre, » écrit négligemment Gabriel Brennot le 6 janvier 1594 ; et, comme pour justifier ce fléau, la contagion paraît avoir eu peu d'intensité.

L'année suivante elle débuta encore d'une manière indécise ; on pouvait s'y tromper, et l'on s'y trompa.

« Convoqués à l'hôtel de ville de Dijon pour donner leur avis sur une maladie que l'on croyait contagieuse, et dont plusieurs habitants sont morts, ayant le corps couvert de petites taches noires, les médecins, chirurgiens et apothicaires déclarèrent :

« Que cette maladie n'était point conta-

(1) Guyton.

gieuse, mais que pour la faire cesser il importait de nettoyer les rues et les maisons de la ville. »

Sur cette assurance trompeuse on s'endormit.

C'est peut-être alors que les médecins dijonnais rédigèrent, ou, pour être plus exact, compilèrent un *Manuel* curieux, dont il existe plusieurs copies à la bibliothèque publique de Dijon, et dont voici les principaux passages :

« Comme ainsy soit que de toutes les maladies qui assiègent le genre humain, la peste trouve le dessus, et soit la plus maligne, traîtresse, et mortelle ; il est nécessaire d'employer une soigneuse diligence, et judicieuse prévoyance, tant pour éviter les atteintes de cette furie, que pour guérir la blessure de ses coups.

« Or, pour la mieux reconnoître et combattre généreusement, et avec méthode :

« Nous disons que la peste est une maladie populaire et contagieuse, causée d'une putré-

faction de la terre, conçue dans l'air, laquelle attaque le cœur principalement et donne la fièvre.

« Pour à quoy remédier, il faut premièrement prier Dieu qu'il nous départe bénignement un air serein, et salubre, et monde ; et il faut de notre part le rendre tel, au mieux qu'il nous sera possible.

« C'est pourquoi il plaira au magistrat employer son autorité pour faire nettoyer et émonder les rues, places publiques, cloaques, tueries, et esgouts de la ville ; défendre la décharge du ventre par lesdites rues ; assommer les chiens vagabons et vivant de saletés ; reléguer et mettre hors les bestes immondes, comme les poureceaux, les lapins, les asnes, même les vaches, les pigeons, canes et oysons, et autres, de tous lesquels le fumier est puant : même ne souffrir que le fumier des chevaux croupisse dans la ville ; faire emporter, et enlever de la ville toutes les vidanges, boues, ordures, fumiers et immondices bien loin d'icelle, si faire se peut les

enfoncer en terre, mais très particulièrement les entrailles des boucheries, et qu'elles soient transportées du côté du soleil couchant, et non vers l'orient, ni le midy, ou entre le soleil couchant et le septentrion, ou bien encore derrière quelque montagne, afin que les mauvaises vapeurs ne soient raportées à la ville.

« Faire écouler les eaux croupies et puantes; laver d'eau nette les rues, places publiques, cloaques, carnages, lieux où croupissent les fanges et immondices.

« Commander à chaque particulier de nettoyer soigneusement sa maison, notamment les pauvres, lesquels il faut soulager en leurs nécessités, ou les reléguer dehors, très particulièrement les gueux et fénéans, les haillons et guenilles desquels il faut brûler comme des réservoirs de pestes; donner ordre que les affligés des dites maladies soient transportés à la maison de santé, ou du moins segrégés du peuple; s'ils demeurent en leurs maisons, qu'elles soient fermées, et la conservation

d'icelles défendue ; que les corps des décédés soient emportés la nuit et enterrés hors la ville ; que ce soit profondément dans la terre, et en lieu qui ne soit nuisible au peuple...

« Il conviendra pareillement d'allumer des feux publics en hiver plus, en été moins, par les rues et places, notamment aux endroits où les boues et fanges croupissent, auprès des cloaques et tueries ; dans lesquels feux on brûlera des bois odoriférans, ou du moins des herbes odoriferantes, sèches et vertes, et ce sur le soir.

« Les bois odoriférans seront de laurier, de romarin, de genièvre, de rhordes, salsafra, aloès, bois de sapin et écorce de canelle.

« Les herbes seront : feuilles de romarin, de laurier, de thim, pouliot, marjolaine, sauge, rue, le calament, l'origane, et autres simples de bonnes odeurs.

« Dans les maisons, commander d'allumer des feux de même nature, avec du bois ou autrement du charbon dans le feu clair. On y

brûlera des bois et simples odorans ; dans le charbon, des poudres et des graines odoriférantes, chez les riches précieuses, chez les pauvres communes, et en hyver plus souvent, en esté moins. Desquels aromates la graine de genévrier et la poudre de soufre me plaisent le plus, tant pour les uns que pour les autres.

« On chauffera des cassolettes et fumigatoires qui, parcellément, corrigent l'air.

« En hyver, la liqueur sera de bon vin, dans lequel on fera bouillir du bois de laurier et de genèvre, clous de girofle, bois d'aloès, huile benjoin et autres aromates d'odeur douce et suave.

« En esté du vin aigre et de l'eau avec escorces d'oranges et de citrons, et les bois de genèvre avec fort peu de girofle et canelle, un peu de racine d'angélique et d'énula.

« Les pauvres feront bouillir, dans eau et vinaigre, de la graine de genèvre et des simples odorans communs, et graissonner sur une tuile ou fer bien chaud, de la liqueur, et feront évaporer cette fumée par tous les endroits de leurs maisons.

« Allant par la ville, on portera quelque odeur douce, suave et agréable pour corriger la malignité de l'air et fortifier les esprits. . . .

« Pour l'hiver, les pommes de senteur faictes avec de bon storax, benjoin, mirrhe, poudre de cypre, de violette, de musc, d'ambre, fleurs de nasse et d'orange, incorporés en forme de pastes, des grains d'Espagne musqués ; des pourpoints de peaux et habits parfumés pour les riches, et pour les moindres, un citron tout lardé de clous de girofle.

« En été, des bouquets de roses, d'œillet et autres fleurs odorantes ; des sponges ou mouchoirs trempés en eau de rose, de nasse, d'orange, etc.

« Que chacun se tienne fort nettement et blanchement, et porte des habits et étoffes les moins épaisses : les riches, satin, taffetas et autres étoffes de soye, évitant le velours ; de la pane et toutes sortes de draps ; les moindres le camelot, serge et autres étoffes rases et légères, et les pauvres la toille.

« Les riches porteront une petite lame d'or

animée de mercure et enclose en toile de Quintin ou autre gaze fort déliée, pendant sur la région du cœur, et s'ils peuvent recouvrir de l'huile essentielle de roses pâles, elle leur servira d'épithème préservatif et cordial, en frottant la region du cœur de deux ou trois gouttes d'icelle, et porteront une cassolette très suave et d'agréable odeur pour la précaution.

« Pareillement, il faut essayer de recouvrir de la vraye essence d'anis, non sophistiquée, et en prendre sept ou huit gouttes en hyver, mêlées avec une cuillerée de bon vin, et en été avec quelques eaux cordiales.

« Ceux qui ne pourront avoir de lames d'or animées porteront du mercure enfermé dans des tuyaux de plumes...

« Chacun moderera le travail de corps et d'esprit, évitera les perturbations de l'âme et les passions : la colère et la crainte ; n'endurera rien, faim ni froid, et s'abstiendra de l'embrassement des femmes ; ne s'échauffera point par le travail jusques à lassitude et sueur.

« La sobriété est fort requise, tant en quantité que qualité...

« Les viandes seront assaisonnées savoir: les salades avec sauces aigrettes qui incisent les grosses humeurs et résistent à la pourriture, comme le vinaigre, le verjus, le suc des grenades, oranges et citrons ; et les bouillies seront cuites avec les herbes qui purifient le sang, comme bourrache, buglose, cicorée, soucy, pimpinelle, hysopc, marjolaine, pourpier laitue, l'oseille ronde, longue, découpée ou sauvage, et la treffe acéteuse.

« Les fruits crus, salades crues, raves, oignons, laitages, et fromages doivent être interdits, ainsi que les chairs des bêtes mortes, le poisson et tous autres animaux de mauvais suc ou de facile corruption. Et pareillement les cidres, bières, cervoises, eaux croupies et stagnieuses ; mais l'usage du clairer, de l'eau limpide et de la tisane est permis.

« La réplétion aux vaisseaux et dans le foye doit estre évacuée par la saignée avec telle modestie que la nature soit fidèlement soula-

gée et non inanie, ni affoiblie. La cacochimie sera purgée et évacuée par quelque benin purgatif...

« En hyver vous prendrez quatre grains de thériaque ou mitridat dissous en deux ou trois cuillerées de bon vin..

« Les plus delicates, comme les femmes grosses, prendront du vray bol d'Arménie, et de la terre sigillée jusques à trois grains de chacun, dissous en une cuilleree d'eau rose, la moitié d'une de vin blanc et quelque peu de sucre rosat.

« Pour les pauvres l'on fera cuire de la graine de genièvre en son propre suc, et étant cuite, l'on tirera la liqueur, toujours au matin, et par dessus.

« Prenez une once de bonne thériaque, myrrhe rouge en poudre, une dragme dix grains de safran oriental, vingt de bon bésoard, demi once de contrahyerva ; le tout soit mis en une livre d'eau-de-vie, la plus excellente, en une fiole de terre bien fermée de cire d'Espagne ; faites infuser l'espace de vingt-quatre

heures, à chaleur lente. La dose est pour la précaution d'une once et pour la curation d'une once et demie...

« Les sirops de coings mûrs sont un excellent préservatif, d'autant qu'ils provoquent les sueurs abondamment.

« Les eaux de scabieuse, d'Ulmaria, buglose, contrahierva, sont de même condition...

« La racine de contrahierva produit d'admirables effets... Pour en user, il en faut raper quinze ou vingt grains dans deux ou trois onces de bon vin blanc généreux, qui y tremperont l'espace de douze heures ; cette potion fait suer abondamment. Il la faut exhiber aux malades le matin pour la précaution, et pour la curation, lors du commencement de la maladie, à quelque heure que ce soit. Son effet est de chasser les vents pestiférés du ventre à la circonférence, par des sueurs copieusement puantes...

« Donc incontinent que quelqu'un sera surpris de la peste, qu'il soit saigné selon ses forces de la saffhene, ou veine de la jambe ; s'il pa-

rait tumeur en quelque endroit que ce soit, faut ouvrir la veine du même costé » (1).

Cependant, Châtillon-sur-Seine était décimé d'une façon épouvantable. Un chirurgien nommé Andre Savery s'y fit remarquer entre tous par son devouement à soigner les pestiférés, les soldats blessés, et même les sorciers et les sorcières, que l'on mettait à la torture afin de leur arracher l'aveu de crimes imaginaires. La ville, reconnaissante, exempta Savery de toutes gardes, des tailles et autres subsides, et lui fit don d'une somme de vingt livres.

A cette époque, le devouement ne se payait pas cher.

Afin d'éloigner les malades de la ville, on construisit des abris à la *Pidance* pour ceux de Chaumont, à la *Combe d'Espasses* pour ceux du Bourg (2).

Des gardes aux portes de Châtillon en interdisaient l'approche, tandis que des pro-

(1) Bibliothèque publique, fonds Baudot.

(2) Nesle. — *Voyage d'un touriste dans l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine.*

cessions avaient lieu, avec les reliques de *Monsieur Saint-Vorles*, à Marcenay et dans les villages voisins.

Mais le plus étrange, c'est le pèlerinage ordonné par les magistrats châtilonnais, en 1597, à l'abbaye de Bèze, où reposaient les reliques de saint Prudent, martyr. Le voyage dura trois jours, pendant lesquels les cloches de l'église Saint-Nicolas ne cessèrent de sonner, même pendant la nuit.

Pour repandre la peste, on ne s'y serait pas pris autrement. Ces zélés adorateurs de saint Prudent manquaient terriblement de prudence ! ¶

Mais revenons à l'année 1596.

La peste ravageant Beaune, Nuits (on y avait interné des malades au moulin Chaudot), Alise, Autun et autres lieux, les médecins et chirurgiens dijonnais furent de nouveau convoqués à la mairie. On leur posa l'éternelle question : — Quelles précautions convient-il de prendre et quels remèdes faudrait-il administrer aux malades, « en cas qu'il plaise à

Dieu visiter la ville de la maladie contagieuse de peste ? »

D'après leurs réponses, on décida... Mais la maladie sévissait déjà, et tous les habitants sains des maisons pestiférées furent conduits au grand préau de Larrey, où ils durent se construire des cabanes pour s'abriter, tandis qu'on reléguait dans la maison de l'île les malades pauvres de l'hôpital neuf, avec défense de vaquer par la ville et par les faubourgs, sous peine d'être arquebusés.

Voilà ce qu'on peut appeler des mesures énergiques.

« Le 27 juillet, il y eut un danger de peste en la rue du Grand Bourg, de façon qu'il fut commandé par MM. les maire et échevins tenir la boucherie aux carrefours et places publiques, qui décria tellement ceste ville du danger, qu'on n'osoit sortir d'icelle » (1).

Un homme de Montsaugéon, malade de la

(1) J. Garnier. — *Livre de souvenance du chanoine Pépin.*

peste, convaincu d'avoir « conversé avec le peuple, » est condamné à recevoir le fouet.

Les écoliers ayant déserté le collège, on permet aux régeuts de s'absenter pour un mois.

En avril 1597, les dangers de peste ont recommencé fort furieusement, dit encore le chanoine Pépin.

Le nombre des victimes augmentant de jour en jour, la Chambre de ville de Dijon renouvela sa défense à l'endroit des danses et des jeux ; il fut également défendu d'aller visiter les malades à l'ille, sous peine d'être arquébusé.

Ne vous semble-t-il pas qu'on devait faire une grande consommation de poudr^e en temps de pestilence ?

Pour cadeaux du nouvel an 1597, les Auxerrois eurent la peste. C'est alors qu'ils inaugurèrent, avec une grande solennité, le culte de saint Roch, patron des pestiférés.

Au mois d'août 1596, la peste seivissait à Avallon : on y brûlait force aromates et fagots

de genévrier, pour chasser le mauvais air ; mais rien n'y faisait. Une partie des habitants avaient fui, ainsi que les chanoines, à l'exception du doyen Lazare Morot. A leur retour, ces chanoines fuyards réclamèrent leurs droits d'assistance ; mais un arrêt du Parlement les débouta, et le revenu des prebendes fut adjugé au digne chanoine qui, seul, avait fait son devoir (1).

D'après M. le docteur Guyton, la peste de 1595-1597 n'aurait été qu'une épidémie de fièvres malignes (2). Bien malignes, en effet !

1602-1603

Les villages de Chaignay et de Savigny le-Sec sont désolés par la peste.

L'Avallonnais fut aussi cruellement éprouvé. Onze paroisses, en tête desquelles était celle d'Avallon, se rendirent processionnellement à Mont-Réal, pour implorer la miséricorde

(1) Ernest Petit

(2) Guyton. — *Notice sur les maladies épidémiques qui ont affligé Autun.*

divine. Le doyen Lazare Morot se signala encore par les services qu'il readit aux malheureux (1).

1605-1606

La peste éclate à Mirebeau.

A Dijon, un sieur Pelletet, médecin, étant mort de la peste, la Chambre ordonne que son corps sera porté en terre à minuit, avec défense d'assister à ses obsèques et injonction à sa veuve et à ses domestiques de rester en leur maison sans communiquer avec qui que ce soit jusqu'à nouvel ordre.

La conduite des saccards de la maison de l'île, chargés de la garde des pestiférés, laissant à désirer, le maire leur commanda de se mieux comporter à l'avenir, sous peine d'être arquebusés.

Le maire accorde à un Italien la permission de vendre à Dijon de l'*huile de pétrole*, ainsi que des baumes et antidotes dont les médecins ont reconnu les propriétés salutaires.

(1) Ernest Petit.

1620-1622

La Cour des Aides abandonne Dijon, où sévit la peste, et se retire à Châtillon-sur-Seine. Le Parlement fait de même en 1622.

1627-1637

Une peste de dix ans ! Il est difficile, en effet, de trouver dans cet intervalle une année pendant laquelle l'infatigable faucheuse d'hommes se soit reposée. Toujours elle va ! toujours elle éteint des existences ! toujours elle précipite les populations affolées dans la fosse commune !

Afin de conjurer la peste et la famine qui menaçaient la province, Messieurs du clergé de Dijon conviennent le 23 juin 1627 :

« Que le clergé jeunera le samedi suivant ; il se confessera, dira la messe. Ordre sera donné au peuple de jeuner aussi le samedi, de se confesser et de communier. Un prédicateur prêchera à Saint-Jean et on fera des processions particulières par toutes les églises » (1).

(1) Registre des délibérations de Messieurs du clergé de Dijon.

A Auxerre, on prenait des mesures plus sérieuses. Un hôpital pour les maladies contagieuses y avait été bâti en 1603, au nord, sur le bord de l'Yonne, dans le lieu qui porte encore le nom de la Maladière, sous le patronage de saint Roch. En 1627, à l'approche de la peste, on nomma un chirurgien de cet hôpital, aux gages de 50 francs par an, et, *s'il y avoit contagion, un habit de camelot*. Dès le printemps suivant l'hospice étoit encombré de pestiférés, et cela dura jusqu'à l'hiver (1).

Au printemps de 1628, Autun, Nolay, Paray-le-Monial, Mâcon, Moncenis, sont infectés.

D'après M. le docteur Guyton, il s'agissait ici de la véritable peste. « De toutes les épidémies que je passai en revue, — dit-il dans sa *Notice sur les maladies contagieuses qui ont désolé Autun*, — une seule a offert les signes distinctifs de la peste d'Orient, c'est celle de 1627 et 1628. »

Les principaux signes de cette maladie se manifestaient par des bubons qui paraissaient

(1) Lebeuf

sur différentes parties du corps ; la chair des malades semblait frappée par le feu, se détachait de leurs os, et tombait en pourriture (1).

« A Beaune, au mois de juillet, des marchands étrangers, logés au faubourg Saint-Martin, communiquèrent la peste aux personnes qui se présentèrent pour acheter leurs marchandises ; on remarqua que les premiers qui en furent atteints, étoient des personnes de l'âge de quinze à vingt-cinq ans; la maladie s'étendit ensuite à tous les âges, et devint en peu de temps presque universelle. Il périt beaucoup plus de monde que durant les contagions qui infectèrent le pays en 1553, 1586 et 1596. Beaune devint désert ; la plupart des maisons et des boutiques furent fermées, et l'herbe crût d'un demi-pied dans les rues les plus fréquentées auparavant ; plusieurs habitants se retirèrent à la campagne, et ceux qui restèrent à la ville, suffisoient à peine pour soulager les mourans

(1) Document des archives d'Autun, cité par le docteur Guyton

et enterrer les morts. Avant que la contagion commençât à Beaune, et lorsqu'on n'étoit encore que menacé, on eut recours à Dieu, on fit des prières publiques et des processions générales ; le ciel fut inexorable : le mal cependant se répandant de toutes parts, on logea d'abord les pestiférés dans l'hôpital du Saint-Esprit et dans les maisons de la commanderie à Saint-Jacques et à Saint-Jean ; et comme le nombre des malades augmentoit et qu'ils étoient comme abandonnés, il fut réglé par les magistrats, que les pestiférés seroient portés à l'Hôtel-Dieu, malgré l'opposition des maîtres et des sœurs ; mais on fut obligé bientôt de les retirer, pour conserver la vie à ce qui restoit de malades et d'hospitalières » (1).

Dijon ne tarde pas à être atteint. Un homme y meurt pendant l'été de 1628, dans la maison du sieur Renoillet ; aussitôt cette maison est fermée à clef, et à la tombée de la nuit,

(1) Gandelot. — *Histoire de Beaune.*

tous ceux qui l'habitent sont conduits dans l'île.

On agit avec la même vigueur envers les Capucins. Le père vicaire ayant succombé de la peste, il fut enjoint aux Capucins de ne point communiquer avec les habitants, sous peine de privation de leurs aumônes. C'était une manière comme une autre de les archer-buser.

Le 26 juillet 1629, on fait à Dijon des prières publiques « pour éloigner la contagion qui est autour de la ville. »

En 1630, Saint-Jean-de-Losne et Mâcon sont frappés, et pendant l'automne, deux personnes meurent encore de la peste à Dijon même.

La contagion sévissant aux environs d'Auxerre, on ferma deux de ses portes et les autres reçurent une garde avec la consigne d'empêcher l'entrée à tous ceux qui viendroient des lieux infectés.

Mais, en 1631, la peste franchit toutes les

barrières et pénètre dans les villes. Elle est à Dijon, à Auxerre, à Mâcon.

Le 5 mars, déjà en pleine contagion, la Chambre de ville de Dijon ordonne des prières publiques pour empêcher les grandes chaleurs.

Les Minimes, ayant peu d'espace dans leur couvent, la ville leur permet, à cause des maladies contagieuses, de se promener à toute heure sur le boulevard de Saulx, et leur en remet les clefs.

Sévères au possible étaient les Nuits. Ils refusaient l'entrée de leur ville à toutes les personnes venant de Dijon, même à celles munies de bulletins de santé. La Chambre de ville de Dijon ordonna, par réciprocité, que toute personne venant de Nuits ne pourra approcher des portes et faubourgs de Dijon, sous peine d'être arquebusée.

« La contagion se répandit partout en peu de temps, — disent les *Annales du Monastère de la Visitation Sainte-Marie, de Dijon*, — et toutes les maisons voisines du monas-

tère en furent infectées. Une bonne fille, au service de nos sœurs tourières, fut atteinte de la peste et mourut après trois jours de maladie. La mère Françoise Jéronyme avait précédemment pourvu à l'approvisionnement du monastère, de manière à éviter toute communication avec le dehors. On avait pratiqué au fond du jardin une espèce de grillage en bois, où M. Burette confessait la communauté. Il entraît tous les matins pour dire la messe dans une chapelle voisine de la maison, et dédiée à saint Bernard. Jamais temps ne parut plus tranquille. Nos chères sœurs trouvaient de saintes delices dans cette entière séparation du monde et vivaient sans crainte à l'ombre des ailes du Seigneur. »

Quelle page peindrait mieux le saint égoïsme des cloîtres ?

Afin de conjurer le mal, la ville renouvela le vœu fait à sainte Anne en 1531.

D'après certains documents, la peste alla aussitôt en décroissant, si bien que la Chambre permit aux bouchers de remettre

devant leurs maisons de la rue du Grand-Bourg, les bancs qu'elle leur avait enjoint de poser au coin des rues.

Mais on ne se considérait pas encore comme sauvé et les règlements sanitaires étaient appliqués avec rigueur.

La veuve Roussotte par exemple est condamnée au fouet et au bannissement pour contravention aux ordonnances sur la peste.

Comme il n'y avait plus qu'un malade dans la maison de l'île, des commissaires furent chargés de faire démolir les loges où les pestiférés avaient fait quarantaine, et de faire fermer le cimetière, pour que chiens et loups n'y puissent entrer.

Dans l'Auxerrois, l'année 1631 avait aussi été fatale. Au mois d'octobre, le bourg de Saint-Bris étant envahi par la maladie, une ordonnance de police interdit à ses habitants l'entrée de la ville, en leur enjoignant, s'ils voulaient y demander des vivres ou des médicaments, de présenter, au bout d'un bâton, leurs lettres au concierge de la porte du pont,

qui les remettrait au maire. Malgré ces précautions, la contagion avait reparu à Auxerre un mois après et y faisait pendant deux ans consécutifs de grands ravages. A cette époque (1632), la ville de Tonnerre perdait 3,500 personnes, c'est-à-dire au moins les deux tiers de sa population.

Pendant l'été de 1632, la peste se déclare à Châtillon-sur-Seine; assoupie un instant, elle se réveille dans toute sa force en 1633.

Dès le mois de février de cette année, trente-sept loges nouvelles avaient été construites hors de la ville, pour les pestiférés. Un été brûlant augmenta beaucoup le mal.

Les morts étaient si nombreux qu'on ne les ensevelissait plus : des saccards les traînaient aux cimetières, et bientôt ces hommes courageux manquèrent...

Naturellement la ville récompensa ses magistrats en les exemptant de tailles ; on ne cite point d'encouragement pour les saccards, cependant si dévoués, si utiles, si indispensables pendant ces jours d'horreur. C'est beau,

pour un maire, de rester à son poste ; mais que dire de ces malheureux vivant au milieu des pestiférés, les soignant, les veillant, les conduisant à la fosse commune ; de ces parias témoins de tant de souffrances, de tant d'agonies ?

Un prêtre, Pierre Jaulpy, se conduisit admirablement aussi. Avec l'aide d'un domestique, il se construisit une cabane hors des murs de Chaumont, la meubla d'un lit, de deux plats et de deux écuelles de bois, d'un cuvier pour la lessive, et y demeura pendant trois mois, prodiguant les secours aux pestiférés ; secours de l'âme et du corps, car il était un peu médecin.

En juillet 1634, nouvelle recrudescence du fléau en Bourgogne. Nul n'était reçu dans les villes, qu'il ne justifîât d'un passeport en bonne forme.

L'invasion de Galas en 1636, ramène la peste, et la famine, et la désolation générale, surtout dans le Dijonnais. Auxonne compte 3,500 morts, Selongey, 2,800, Is-sur-Tille

800. Gemeaux, plus de 700 en trois mois, Lamarche-sur-Saône, 600, Pichange, 260, Chaignay, 90, Lux, 30. A Beaune, 200 chefs de maisons meurent de la peste ; Avallon perd 900 personnes ; Semur, Nuits, Bèze, les Maillys, Talant, Saint-Seine-en Bâche, Saint-Maurice-sur-Vingeanne ont aussi une partie de leur population décimée.

A Thil-Châtel s'était réfugié Abraham de Fribourg-Zéringhen, un descendant en ligne directe et légitime de Hugues de Zéringhen et de Jeanne de Rogensburg, de la maison de Souabe. Ce Hugues de Zéringhen était arrière-petit fils de Bertold I^{er}, petit-fils de Bertold III, fils de Conrad I^{er}, frère de Bertold IV, oncle de Bertold V, que sais je encore ? — lesquels ont été princes souverains, fondateurs des villes de Fribourg en Brisgau, de Fribourg en Suisse, de Berne et de plusieurs abbayes. Eh bien, de ce noble rejeton la peste fit, le 4 décembre 1636, un cadavre convulsé, noir, hideux, qu'on s'empessa de couvrir d'une plaque de bronze, afin que la postérité se rappelât son nom.

Il est oublié comme les autres pestiférés du village, le noble Abraham ! et nos pères ont pu voir à Thil-Châtel même le dernier des Fribourg-Zéringhen, un brave vigneron, allant gaiement aux vignes, la hotte sur le dos, le pisseau à la main, coiffé d'un bonnet de coton bleu, et s'inquiétant autant de ses illustres ancêtres que du vin bu à la dernière fête paroissiale.

Mais revenons à la peste et écoutons ce rapport des commissaires chargés de la recherche des feux en 1644 :

« A Blaigny, ils nous ont aussi dict, que dans les restes des maisons. il y a plusieurs corps humains morts, des charoignes et voiries, ayant esté impossible de faire enterrer les ditz corps humains, ni nétoyer les dites saletez et charoignes à cause qu'il ne demeure plus aucun habitant au dict Blaigny. » (Procès-verbal de 1637 (1)).

(1) Rossignol. — *Le Bailliage de Dijon, après la victoire de Rocroy.*

Heureusement l'héroïsme des habitants de Saint-Jean-de-Losne, où régnait aussi la peste, jeta un rayon de gloire sur nos pays désolés par la contagion et par Galas, plus terrible encore.

FIN

TABLE

- Abbeville. — 19.
Alise. — 73.
Arnay-le-Duc. — 26.
Astrakan. — I.
Athènes. — 46.
Autun. — 7, 8, 20, 28, 29, 30, 31, 35, 40, 42, 44,
45, 47, 53, 61, 73, 76, 79, 80.
Autunois. — 7.
Auxerre. — 6, 9, 11, 16, 17, 18, 19, 22, 24, 30, 31,
40, 58, 75, 79, 82, 83, 86.
Auxerrois. — 7, 16, 85.
Auxois. — 20, 25.
Auxonne. — 12, 13, 14, 44, 45, 50, 60, 87.
Avallon. — 7, 13, 20, 28, 29, 36, 45, 50, 52, 53,
54, 59, 60, 75, 76, 88.
Avallonnais. — 6, 7, 25, 76.
- Barges. — 45.
Baume-la-Roche. — 52.
Beaune. — 4, 5, 6, 7, 8, 21, 23, 26, 35, 36, 44,
60, 73, 80, 81, 88.
Beaunois. — 7.
Bellefond. — 50.
Bèze. — 73, 88.
Bierre. — 25.
Blagny. — 89.
Blaisy. — 41.
Bure-les-Templiers. — 4.
- Chaignay. — 76, 88.
Chalon-sur-Saône. — 45, 52.

Château-Landon. — 18.

Châtillon-sur-Seine. — 45, 53, 55, 56, 72, 78, 86.

Cîteaux. — 52.

Corcelles-les-Cîteaux. — 44.

Corcelles-les-Semur. — 25.

Dijon. — 12, 15, 16, 19, 20, 21, 23, 24, 25, 27,
29, 31, 34, 36, 37, 38, 40, 41, 42, 44, 45, 47, 49,
50, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 60, 61, 62, 73, 75,
77, 78, 81, 82, 83, 89.

Dijonnais. — 36, 87.

Dole. — 44.

Echirey. — 50.

Epoisses. — 25.

Etang-Vergy. — 8.

Fauverney. — 50.

Flavigny. — 25.

Gemeaux. — 88.

Gevrey. — 44.

Gray. — 5.

Guillon. — 6.

Is sur-Tille. — 57, 87.

Mâcon. — 7, 8, 17, 45, 52, 53, 60, 79, 82, 83.

Maillys (les). — 85.

Marcenay. — 73.

Mesigny. — 39.

Mirebeau. — 77.

- Montcenis. — 79.
Montsaugéon. — 74.
Montbard. — 25.
Montbéliard. — 5.
Montbertaud. — 6.
Mont-Réal. — 20, 25, 45, 76.
- Nolay. — 79.
Noyers. — 84.
Nuits-sous-Beaune. — 5, 44, 73, 83, 88.
- Panges. — 52.
Paray-le-Monial. — 4, 79.
Paris. — 1, 9, 10, 11, 53.
Picardie. — 37.
Pichange. — 88.
Pontigny. — 18, 19.
- Rouvray. — 25!
Rouvres. — 80.
Ruffey-les-Echirey. — 44, 50.
Rully. — 4.
- Saint-Apollinaire. — 32, 53, 58.
Saint-Bris. — 23, 31, 85.
Saint-Jean-de-Losne. — 49, 82, 90.
Saint-Maurice-sur-Vingeanne. — 88.
Saint-Romain. — 8.
Saint-Seine-en-Bâche. — 88.
Salins. — 5.
Saulieu. — 25, 50.
Sauvigny. — 6.

Savigny-le Sec. — 76.
Selongey. — 56, 60, 87.
Semur. — 14, 20, 88.
Sens. — 49, 53.

Talant. — 16, 19, 21, 88.
Thil-Châtel. — 88, 89.
Tonnerre. — 86.
Torcey. — 23.
Tournus. — 43, 52.
Troyes. — 17, 47.
Turcey. — 41.

Val-de-Suzon. — 53.
Vaux (le). — 29.
Verdun-sur-Saône. — 50.
Vesoul. — 5.
Vetlianka. — II.
Vézelay. — 29, 54.
Vic-de-Chassenay. — 25.
Vieux-Château. — 6.
Villechaul. — 6.
Volnay. — 7, 8.

